

Demandes de dérogation mineure

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur les demandes suivantes de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le lundi 1^{er} décembre 2025 à 18 h, à savoir :

- Pour les lots 1 849 970 et 3 039 035 du cadastre du Québec, 505, avenue Bethany, dans la zone Ca-410-1 afin de permettre une superficie d'affichage des enseignes sur mur de 65,20 mètres carrés, au lieu d'une superficie maximale de 15 mètres carrés, tel que prévu à l'article 8.4.3 du Règlement de zonage numéro 2013-739.
- Pour le lot 3 037 849 du cadastre du Québec, 321, rue Fern, dans la zone Ha-344 afin de :
 - permettre l'implantation du bâtiment principal à une distance de 2,86 mètres de la limite arrière de propriété, au lieu d'être implanté à une distance minimale de 7,50 mètres de la limite arrière de propriété, tel que prévu à la grille Ha-344 du Règlement de zonage numéro 2013-739;
 - permettre la distance de l'avant-toit de la remise localisée en cour arrière à une distance de 0,20 mètre de la limite arrière de propriété, au lieu d'être localisée à une distance minimale de 0,60 mètre de la limite arrière de propriété, tel que prévu à l'article 5.2.1 du Règlement de zonage 2013-739;

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 10 novembre 2025
(U-2025.45)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties.
For further information: 450 562-3781, ext. 7211.*